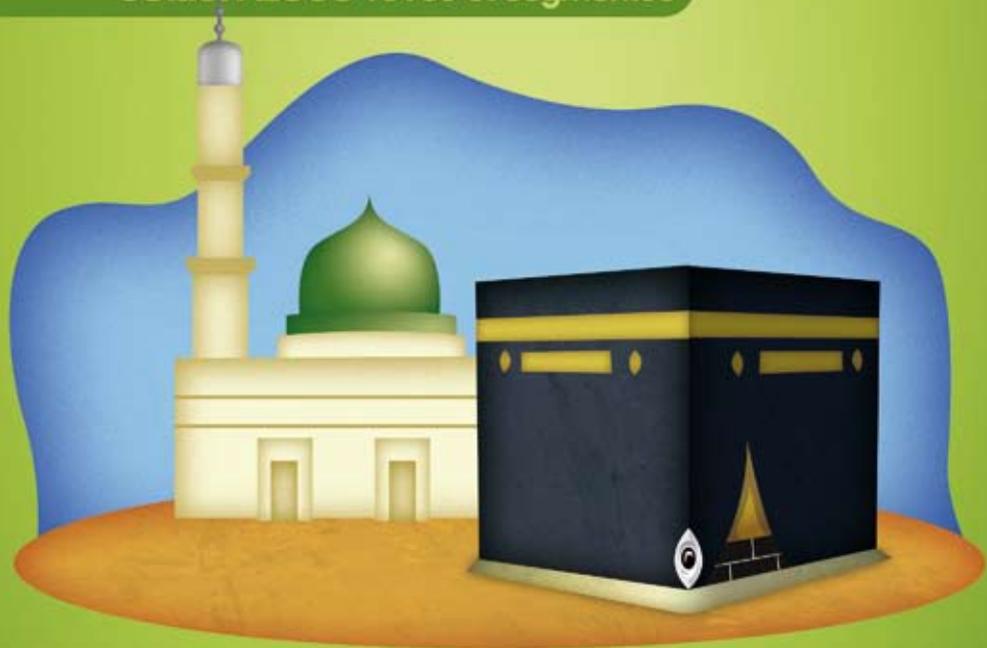


LE GUIDE DU HAJJ SANS SOUCI !

infos pratiques • conseils • astuces

édition 2009 revue et augmentée



FRANCE HAJJ
www.france-hajj.fr

Al kanz

www.al-kanz.org

LE GUIDE DU HAJJ SANS SOUCI!

infos pratiques • conseils • astuces

Il vous est vivement recommandé de photocopier ce guide et de le diffuser autour de vous, à condition de ne rien en modifier ni de vous l'approprier de quelque manière que ce soit.

Conception : Mohamed FAOUZI
contact@mfaouzi.com

Rédaction : Benabdallah SOUFARI
contact@france-hajj.fr

Fateh KIMOUCHE
webmaster@al-kanz.org

Sommaire

Édito p. 4

L'agence organisatrice p. 5

Chefs de groupe et guides p. 7

Les dépliants publicitaires p. 9

Formules proposées p. 11

Votre santé p. 12

Conseils pratiques p. 15

En bref p. 19



Cette année, une communication excessive, pas toujours très pertinente autour de la grippe A/H1N1, outre une augmentation anormale des tarifs du hajj, ont eu raison de la baisse drastique du nombre de pèlerins en partance pour La Mecque.

En France, l'immense majorité des pèlerins se sont fait vacciner contre la grippe ordinaire et contre la méningite. Ailleurs, les pèlerins ont eu droit à une simple visite médicale obligatoire. La plupart des pays concernés par le hajj ont donc pris au sérieux l'alerte sanitaire concernant la grippe A/H1N1.

Rappelons que lors de la 'omra (petit pèlerinage) pendant le mois de ramadan, les autorités saoudiennes n'ont constaté aucun véritable problème lié au virus, alors même que la fréquentation pendant cette période est quasi équivalente à celle du hajj. Nous sommes donc optimistes et pensons que toutes les conditions sont remplies pour accomplir un hajj sans souci.

En France, le hajj est toujours victime de l'impéritie de nombre d'organisateur et de la cupidité de certaines agences de voyage, et d'intermédiaires, qui peinent à se défaire des méthodes de travail aussi scandaleuses qu'illégales en cours depuis des années. Malheureusement, cette année encore les trafics de visas ont continué. De même, les mensonges sur la qualité et le contenu des prestations perdurent.

Malgré tout, nous constatons sur le terrain une réelle prise de conscience des futurs pèlerins et un changement des mentalités qui augurent in châ'a-Llâh du meilleur pour les années à venir, si chacun d'entre nous décide de prendre le problème à bras-le-corps. Mission que s'est donnée France Hajj aujourd'hui et demain.

Benabdellah SOUFARI

Président de l'association France Hajj

L'agence organisatrice

Numéro de licence

Le numéro de licence de l'agence est composé de lettres et de chiffres. Exemple : LI 093 97 0019

Vérifiez le numéro d'agrément de licence

Chaque agence de voyage dispose d'un numéro d'agrément donné par la préfecture. C'est ce qui l'autorise à organiser des voyages. Vérifiez que l'agence que vous choisissez en possède bien un. Ce numéro doit aussi apparaître aussi dans les tracts publicitaires.

Vérifiez le nombre de pèlerins que l'agence peut prendre en charge

Chaque agence se voit octroyer par les autorités saoudiennes un nombre précis de pèlerins. Renseignez-vous sur le nombre réel de pèlerins que l'agence peut prendre en charge. Une agence qui vend plus de billets qu'elle n'en possède réellement est dans l'illégalité. Soyez prudents.



Des quotas par pays

Chaque année, l'Arabie saoudite établit des quotas de pèlerins par pays et par agence. C'est en fonction de ces critères qu'elle octroie des visas hajj aux différentes agences.

En 2008

En 2008, en France, c'est près de 30 000 visas pour le hajj qui ont été délivrés par l'Arabie saoudite.

Ambassade d'Arabie saoudite en France

Services consulaires
29 rue des Graviers
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél : 01 47 47 62 63
Fax : 01 47 47 16 97

Vérifiez le type de visa proposé par l'agence

L'agence de voyage doit vous délivrer un visa réglementaire « spécial hajj ». Vous reconnaîtrez grâce au sticker collé dessus. Sachez par ailleurs que la loi saoudienne impose la gratuité des visas. L'agence n'a donc pas le droit de vous vendre un visa hajj ni de vous demander un complément pour l'obtenir. Le visa pour le hajj est bien gratuit.

Contactez l'ambassade d'Arabie saoudite pour vérification

Seules les agences agréées par les autorités saoudiennes peuvent organiser le pèlerinage à La Mecque. N'hésitez pas à contacter l'ambassade d'Arabie saoudite pour vérifier si l'agence que vous avez choisie est autorisée à organiser le hajj et si elle ne figure pas sur la liste noire des mauvaises agences.



Visa hajj et visa d'affaires

L'Arabie saoudite ne délivre pas de visa d'affaires. Si votre visa n'est pas un visa « spécial hajj », vous ne pourrez pas accomplir votre pèlerinage.

Chefs de groupes et guides

2 guides par bus

Il faut compter environ 50 pèlerins par bus affrété et deux guides, soit une moyenne de 25, voire 30 personnes par guide.

Contrat

Le chef de groupe est un employé de l'agence organisatrice. Il doit posséder un contrat de travail français. Les guides et les accompagnateurs peuvent être bénévoles.

Expérience et compétences des chefs de groupe

Le chef de groupe est le référent des pèlerins pendant le hajj. Il est le lien entre l'agence organisatrice, les pèlerins et les autorités sur place. Il peut être assisté par des guides.

Soyez attentif à qui sera votre chef de groupe. Il en va de la réussite de votre pèlerinage, voire de votre sécurité. Renseignez-vous sur ses compétences et son expérience dans la gestion de groupes de pèlerins.

Vérifiez que le chef de groupe est sous contrat

Un chef de groupe fiable doit être dûment employé par l'agence organisatrice. Vérifiez qu'il dispose bien d'un contrat de voyage. C'est une garantie supplémentaire pour le pèlerin et un gage de sérieux de l'agence.



Un imam accompagnateur

Disposer d'un imam dans le groupe est important pour pallier l'éventuelle mauvaise préparation des pèlerins ou pour s'acquitter correctement des obligations rituelles. Parlez-en à votre agence.

Sur place

Un chef de groupe peut être assisté de plusieurs assistants qui auront la responsabilité de petits groupes.

Disponibilité du chef de groupe

Le chef de groupe doit être disponible et joignable à tout moment. Son rôle est d'être au service des pèlerins pendant toute la durée du pèlerinage. Sa responsabilité entière est engagée. N'hésitez pas à le solliciter. Il est payé pour cela.

Obligation du chef de groupe

Le chef de groupe a l'obligation de communiquer son numéro de téléphone portable saoudien, afin qu'il soit joignable à tout moment par les pèlerins sous sa responsabilité. Il doit par ailleurs communiquer ce numéro aux autorités françaises à l'aéroport et au responsable du comité d'accueil en France. Le chef de groupe doit se charger de distribuer un badge à chaque pèlerin avec mention explicite des coordonnées des hôtels dans lesquels les pèlerins à sa charge séjournent.



Restez joignable

Prévoyez un téléphone portable pour pouvoir joindre les responsables de groupe en cas de problème et pour être joignable facilement.

Les dépliants publicitaires

Aéroport

Pour trouver votre aéroport de départ, consultez le site :

www.aeroport.fr

Mentionner les numéros de vol et le nom de la compagnie aérienne sur les prospectus, c'est pour l'agence garantir son sérieux et faire valoir sa politique de transparence. Prêtez-y attention.

Chaque prospectus doit faire apparaître très clairement les mentions légales

Les dépliants publicitaires distribués par les agences doivent obligatoirement faire figurer les mentions légales qui sont :

- 1- les coordonnées de l'agence de voyage (adresse, téléphone, numéro de licence). L'agence doit être immédiatement identifiable.
- 2- le tarif toutes charges comprises (TTC). Vous devez pouvoir savoir combien vous coûtera votre pèlerinage (hors frais personnels).
- 3- les dates de départ et d'arrivée avec mention du nom de l'aéroport de départ et d'arrivée. Nous vous conseillons de bien vérifier si les escales éventuelles sont mentionnées.



Un prix tout compris

Le prix indiqué sur le prospectus doit être le prix final. Méfiez-vous des prix affichés qui ne tiennent compte ni de la TVA ni d'autres suppléments obligatoires.

Les escales

Une escale peut durer plusieurs heures. Prenez vos dispositions pour ne pas en pâtir.

4- détails des formules proposées. Le prospectus doit mentionner pour chaque formule : les noms des hôtels à Médine et à La Mecque et les distances exactes entre l'hôtel et les mosquées.

Vérifiez que les chèques Tanazoul pour les transports et le campement à Mina et Arafat sont bien compris dans le forfait.

5- mention des documents à fournir et des vaccins à effectuer. Demandez à votre agence les coordonnées du centre de soin habilité le plus proche de votre domicile.

Le prospectus doit indiquer les formalités indispensables pour que vous puissiez accomplir votre hajj.



Les chèques Tanazoul

Les chèques Tanazoul sont de deux sortes :

- le premier, pour prendre le bus et bénéficier des soins médicaux
- le second, pour l'hébergement sous les tentes à Arafat et à Mina.

Ces chèques sont obligatoires. Chaque pèlerin doit posséder obligatoirement ces deux chèques. Sans eux, il ne pourra entrer ni à Médine ni à Djeddah. Il pourra tout de même, au pire, les acheter sur place.

Formules proposées

Publicité et lois

La publicité trompeuse est une infraction punie des peines prévues en cas de tromperie (art. L.213-1), c'est-à-dire d'une peine d'emprisonnement de trois à deux ans et/ou d'une amende de 150 € à 37 500 €.

Parfois, les prospectus pour le hajj distribués à la sauvette, sur les marchés ou à la sortie des mosquées, indiquent des informations farfelues qui ne correspondent à aucune réalité.

Date de départ et date de retour

Vérifiez que les dates de départ et d'arrivée ne sont pas fantaisistes. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site Internet de l'aéroport (ou d'appeler l'aéroport) à partir duquel est prévu le vol proposé par l'agence et de regarder s'il y a bien des vols prévus aux dates indiquées. Dans le cas contraire, changez d'agence.

Hôtels

Exigez que l'on vous communique le nom et l'adresse de l'hôtel à Médine et à La Mecque, ainsi que les distances entre l'hôtel et la mosquée.



Des vols qui n'existent pas

Des voyagistes sans scrupule proposent des départs de vol qui n'existent pas. N'oubliez pas d'appeler l'aéroport pour avoir confirmation de ce que l'on vous a indiqué.

Premiers secours

Prévoyez une trousse de premiers secours : pansements, paracétamol, cachets contre les maux de gorge, crèmes, etc.

Vaccins

L'Arabie saoudite exige que tout pèlerin soit vacciné avant son arrivée contre les maladies suivantes :

1. Méningite à méningocoques

Le vaccin tétravalent (ménomune) est celui que vous devez obligatoirement faire. Il protège contre les sérogroupes A, C, Y et W135

2. Fièvre jaune

Il est recommandé, pas obligatoire, de se faire vacciner contre cette maladie. De nombreux pèlerins viennent en effet de pays à risque (classés par l'OMS). Si, à votre arrivée en Arabie saoudite, vous ne présentez pas de certificat de vaccination, on vous vaccinera sur place et vous serez, le cas échéant, isolé et sous contrôle médical pendant six jours, conformément aux prescriptions des autorités saoudiennes.

3. Grippe saisonnière

Cette année, du fait du virus A/H1N1, l'Arabie saoudite demande que les futurs pèlerins se fassent vacciner contre la grippe ordinaire. Le vaccin contre la grippe A/H1N1 n'est pas obligatoire.



Consultations gratuites

Si vous partez avec un passeport algérien, marocain, turc (pays musulmans), votre prise en charge médicale est gratuite dans les représentations locales de ces pays (Baa'ta).

Pollution

Si vous souffrez de troubles respiratoires, munissez-vous de masques anti-pollution pour les utiliser le cas échéant.

Faites-vous rapidement vacciner

Si vous êtes décidé à partir, n'attendez pas la dernière minute pour vous faire vacciner. Rendez-vous au plus vite dans un centre vaccination. Vous éviterez ainsi la foule des derniers jours.

L'eau

Pour éviter toute infection, ne buvez pas l'eau du robinet. Consommer uniquement de l'eau en bouteille. Et évidemment de l'eau Zam- Zam.

Pensez à votre hygiène alimentaire

Nourrissez-vous d'aliments auxquels vous êtes habitué. N'abusez pas du riz, base de l'alimentation saoudienne, surtout les premiers jours afin d'éviter d'être constipé.



L'expérience des anciens

Dans votre entourage, il y a sûrement des anciens pèlerins. N'hésitez pas à les interroger et à leur demander conseils. Leur expérience vous sera certainement profitable.

Handicap

Si vous ne pouvez pas marcher, faites-vous accompagner en chaise roulante lors du «tawaf» et du «sa'i» entre Safa et Marwa. Renseignez-vous auprès de votre guide accompagnateur.

Chaussez-vous bien

Vous allez, en quelques jours, parcourir de nombreux kilomètres. Prévoyez donc de vous chaussez au mieux afin d'éviter les douleurs aux pieds.

Parlez-en à votre médecin

Avant votre départ, rendez-vous chez votre médecin traitant et expliquez-lui les conditions de votre pèlerinage afin qu'il puisse vous conseiller au mieux.

Prévenez votre responsable

Si vous êtes atteint d'une maladie, d'un handicap ou d'une allergie, prévenez le responsable de votre groupe de vos soucis de santé. Fournissez-lui, le cas échéant, un certificat médical.

Préparez-vous physiquement

Préparer le hajj, c'est s'attendre à affronter la chaleur, mais aussi une forte luminosité et beaucoup de fatigue. Nous conseillons de prévoir des lunettes de soleil et de prendre une semaine avant le départ un complément à base de magnésium et de vitamine C. Renseignez vous auprès de votre pharmacien.



L'achat de l'ihram

Si vous le pouvez, achetez votre ihram à Médine pour un prix entre 10 et 40 euros l'unité.

Conseils pratiques

Prix du fret

Il faut compter 1 euro par kg. Ajoutez à cela 10 euros pour le retrait en France (prix variable en fonction du volume global affrété).

Voyagez léger

Au départ de France, emmenez peu d'effets personnels. Sur place, les vêtements sont très bon marché. Vous trouverez par exemple une jellaba à 5-10 euros, des claquettes en cuir de qualité pour 5 à 10 euros, des pantalons pour 2 ou 3 euros. Sachez qu'à Médine les produits sont plus chers qu'à La Mecque.

Demandez à votre chef de groupe d'organiser un fret bagages une semaine avant votre départ de La Mecque. Ainsi, vous voyagerez léger et vous ne serez pas fatigué ni encombré lors des longues heures d'attentes à l'aéroport. Vos bagages seront affrétés directement en France.

Votre argent

À Médine, ne changez pas tout votre argent d'un coup, mais seulement ce qui est nécessaire pour un ou deux jours. Le taux de change fluctue quotidiennement, voire dans une même journée. La plupart des hôtels sont munis de coffre-fort à disposition des pèlerins. N'hésitez pas à vous renseigner dès votre arrivée sur place.



Le poids des bagages

Renseignez-vous avant le départ sur la limite autorisée pour le poids des bagages (entre 20 et 30 kg en moyenne, plus 10 kg pour les bagages à main).

L'hydratation

Lorsque vous voyagez en bus, pensez à toujours avoir une bouteille d'eau afin de vous hydrater très régulièrement et éviter ainsi des coups de chaleur.

Les ziara (visites)

• **Tombeau du Prophète (saws)** : c'est la nuit vers 1h00 du matin qu'il est préférable de visiter le tombeau du Prophète (saws). L'affluence est à ce moment la plus basse.

Al-Baqih : cimetière ou bon nombre de compagnons ainsi que des membres de la famille du Prophète (saws) sont enterrés.

- **Masjid Al-Qiblatain**
- **Masjid Quba**
- **Djabal Uhud**

Le prix des transports pour les *ziara* ne sont généralement pas compris dans le forfait hajj. Il ne faut compter pas plus de 5 euros par personne pour la location d'un bus. Les lieux de visite étant proches les uns des autres, quelques heures suffisent pour en faire le tour.

Pendant ces moments très agréables, on ne ressent presque aucune fatigue. Vous pourrez vous arrêter pour acheter des dattes. Nous vous recommandons, parmi les nombreuses variétés, les *tamar ashifa*.



Médine

Médine est une ville très attrayante. Comparée à La Mecque, la ville sainte a un climat plutôt clément et l'air y est beaucoup plus pur. L'amabilité et la gentillesse des habitants rend le séjour dans cette ville bénie particulièrement agréable. Les commerçants prennent le temps de discuter, qui plus est fraternellement, ce qui n'est pas du tout le cas à La Mecque.

Votre téléphone

Achetez une puce sur place (10 €) et communiquez votre numéro de téléphone à votre famille.

Soignez joignable

Procurez-vous avant votre départ ou sur place un téléphone portable afin d'être à tout moment joignable tant par votre famille en France que par le chef de votre groupe sur place.

Vous pourrez sur place acheter une puce saoudienne, comme votre chef de groupe qui lui doit impérativement en posséder une. Vous trouverez des kiosques dédiés spécialement à la vente de ces puces téléphoniques.

Votre badge

Demandez à votre responsable de vous fournir des badges qu'il a en sa possession. Ces badges contiennent les adresses des hôtels et le numéro de portable de votre chef de groupe.



Vous êtes perdu ?

Ne paniquez pas. Restez calme et faites savoir le plus rapidement possible que vous êtes perdu. Des agents officiels saoudiens sont chargés de prendre en charge les pèlerins perdus.

Taux de change

Pour 100 euros, il faut compter environ 540 riyals saoudiens.

Savoir-vivre et respect des lois

Accomplir le hajj nécessite de respecter certaines règles de savoir-vivre, ainsi que les lois du pays. Nous vous conseillons donc de :

- respecter toutes les directives du ministère du Hajj transmises par les agents chargés d'encadrer les pèlerins.
- vous conformer aux horaires de lapidation des *jamarat*.
- veiller à l'hygiène publique et à la propreté de l'environnement au camp de tentes et à la résidence.
- vous attacher aux instructions de sécurité prescrites par la direction de Défense civile.
- si vous êtes confronté à une situation particulière qui nécessite un avis juridique particulier, de solliciter l'agent chargé d'encadrer les pèlerins qui vous dirigera vers des ulémas compétents, à même d'émettre une fatwa sur votre cas.



Restez groupés

Lors du départ pour 'Arafat, restez en groupe. De manière générale, ne montez dans aucun bus sans l'autorisation de votre chef de groupe. Vous risquerez de vous perdre.

En bref

1 - Il est possible d'accomplir le hajj à la place du défunt ou de la personne incapable de faire le rite à condition d'avoir accompli soi-même auparavant cette obligation.

2 - De même, on peut effectuer la lapidation des trois stèles au profit de personnes âgées, d'enfants ou d'hommes et de femmes dans l'incapacité de réaliser ce rite.

3 - La lapidation peut être accomplie 24 h sur 24, selon le calendrier fixé pour cet objectif : toutes les journées de Mina sont en effet consacrées pour la lapidation des stèles.

4 - Si vous ne trouvez nulle part où résider à Mina, vous pouvez passer la nuit en dehors de la ville au cours des journées du *tachriq*.

5 - Vous pouvez prier partout à La Mecque, et pas nécessairement dans la sainte mosquée Al-Haram, car La Mecque est tout entière un sanctuaire. Le Messager d'Allah (saws) accomplissait ses prières obligatoires durant son pèlerinage à Al-Abtuh (l'actuel Al-Ma'bida), qui fait partie de La Mecque.